



FORMULAIRE D'AUTO-INSPECTION DE SÉCURITÉ DES CAMPS

Des questions sur la sécurité ou le contrôle des risques ?
Contactez nos experts sur customercare@adventistrisk.org

CAMP:

INSPECTEUR:

DATE:

POSTE:

POSTE:

> PARTIE A – POINTS GÉNÉRAUX

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. Plan écrit en cas de catastrophe (incendie, ouragan, tremblement de terre, tornade, violences, évacuation du camp, campeurs perdus ou disparus, selon le contexte).	OUI	NON				
2. Les plans d'évacuation des bâtiments sont affichés.	OUI	NON				
3. la capacité d'occupation de salle de réunion est affiché	OUI	NON				
4. Des exercices de simulation d'incendie sont menés au début de chaque séjour au camp.	OUI	NON				
5. Des exercices permettent de tester le système d'alarme incendie.	OUI	NON				
6. Des exercices d'évacuation du camp sont pratiqués (feux de forêt, intempéries, etc.).	OUI	NON				
7. Les extincteurs sont placés aux bons endroits et leur étiquetage est actualisé (ils sont inspectés et entretenus annuellement par un technicien agréé).	OUI	NON				
8. Le personnel du camp mène chaque mois un contrôle visuel portant sur la bonne pression et la non-dégradation des extincteurs.	OUI	NON				
9. Des bouches d'incendie en état de fonctionnement sont disponibles à travers le camp.	OUI	NON				
10. L'approvisionnement en eau est suffisant.	OUI	NON				
11. Un entretien professionnel portant sur les extincteurs automatiques est effectué annuellement.	OUI	NON				
12. L'éclairage est suffisant.	OUI	NON				
13. Le ménage est fait correctement.	OUI	NON				



▷ **PARTIE A – POINTS GÉNÉRAUX (suite)**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
14. Les portes sont en bon état.	OUI	NON				
15. Les portes de sortie ouvrent vers l'extérieur.	OUI	NON				
16. Toutes les portes de sortie restent déverrouillées aux heures d'occupation des bâtiments.	OUI	NON				
17. Les principales portes de sortie équipées avec du matériel de panique	OUI	NON				
18. Il est interdit d'entraver les systèmes antipaniques avec des dispositifs de blocage et des chaînes.	OUI	NON				
19. Les bâtiments ne présentent aucun signe de fuite au niveau du toit ou des tuyauteries.	OUI	NON				
20. Les fenêtres ne comportent ni fissures ni vitres brisées.	OUI	NON				
21. Le câblage électrique est en bon état.	OUI	NON				
22. Les bennes à ordures sont entièrement pourvues de couvercles.	OUI	NON				
23. Les bougies sont interdites (hormis les bougies à pile).	OUI	NON				
24. La végétation desséchée et d'autres déchets sont tenus éloignés des bâtiments (l'espace généralement admis est de 9 mètres) pieds)).	OUI	NON				
25. L'installation électrique et les réparations sont effectuées par un électricien agréé.	OUI	NON				
26. Les prises de courant placées à moins de 2 mètres (6 pieds) des lavabos, celles en extérieur et celles disposées sur les aires de véhicules récréatifs, etc., disposent d'un disjoncteur différentiel de fuite à la terre.	OUI	NON				



▷ **PARTIE B – LOCAL ÉLECTRIQUE ET SALLES DES MACHINES**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. Un extincteur polyvalent est pourvu.	OUI	NON				
2. Des détecteurs de fumée ou de chaleur sont installés.	OUI	NON				
3. Un espace libre de 91 cm (3 pieds) est respecté devant et sous les panneaux électriques et d'autres équipements.	OUI	NON				
4. Aucune substance inflammable ni aucun matériau combustible n'est stocké dans la pièce.	OUI	NON				
5. Les systèmes mécaniques, électriques et de climatisation sont inspectés et entretenus annuellement.	OUI	NON				
6. La porte d'accès est de type coupe-feu à fermeture automatique.	OUI	NON				
7. Le ménage est fait correctement.	OUI	NON				
8. Il n'y a pas de trous dans les murs ou les plafonds (qui traversent de part en part).	OUI	NON				



▷ **PARTIE C - CORRIDORS ET COULOIRS**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. Les couloirs, sorties et escaliers ne servent pas de zones de stockage et ne sont pas obstrués.	OUI	NON				
2. L'éclairage et la signalisation de secours sont installés et fonctionnent correctement.	OUI	NON				
3. Tous les couloirs sans issue sont correctement signalés.	OUI	NON				
4. Les portes coupe-feu et pare-fumée sont maintenues fermées.	OUI	NON				
5. L'éclairage de secours est installé, testé et fonctionne correctement.	OUI	NON				
6. Des extincteurs sont pourvus et étiquetés.	OUI	NON				



▷ **PARTIE D – SURFACES DE MARCHÉ ET DE TRAVAIL**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. La surface des sols, les marches, etc. sont en bon état.	OUI	NON				
2. La hauteur des marches d'escalier est uniforme.	OUI	NON				
3. Toutes les marches sont équipées d'une rampe.	OUI	NON				
4. Les rampes sont solidement scellées.	OUI	NON				
5. Une lisse intermédiaire est installée du côté ouvert des marches.	OUI	NON				
6. Main courante, lisse intermédiaire et plinthe sont installées sur les balcons et en cas de stockage aérien.	OUI	NON				
7. Les sols sont exempts de risques de trébuchement et de surfaces glissantes	OUI	NON				
8. Des panneaux « Sol mouillé » sont utilisés après les opérations de nettoyage des sols.	OUI	NON				
9. Les tapis ne comportent ni déchirures ni plis.	OUI	NON				
10. Les ouvertures dans les sols sont correctement protégées.	OUI	NON				
11. Les portes et baies entièrement vitrées sont correctement mises en évidence par des marques ou des autocollants.	OUI	NON				
12. 12. L'éclairage est suffisant.	OUI	NON				



▷ **PARTIE E - EXTÉRIEURS DES BÂTIMENTS**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. Les trottoirs sont en bon état.	OUI	NON				
2. Les parcs de stationnement sont en bon état.	OUI	NON				
3. Toutes les marches sont équipées d'une rampe.	OUI	NON				
4. La végétation desséchée et d'autres déchets sont tenus éloignés des bâtiments (l'espace généralement admis est de 9 mètres [30 pieds]).	OUI	NON				
5. Les mauvaises herbes, les branches mortes provenant de la coupe et la taille des arbres et arbustes et d'autres résidus sont correctement contrôlés.	OUI	NON				
6. Il n'y a pas de fenêtres cassées.	OUI	NON				
7. La maçonnerie est en bon état.	OUI	NON				



▷ **PARTIE F – CANTINE ET CUISINES**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. Les hottes et conduits d'extinction d'incendie font l'objet d'un service ou maintenance semestriel	OUI	NON				
2. Un extincteur polyvalent est pourvu et étiqueté.	OUI	NON				
3. Les conduits et filtres sont régulièrement nettoyés — la tâche est documentée.	OUI	NON				
4. Les détecteurs de fumée et de chaleur sont en bon état.	OUI	NON				
5. Les aliments ne sont pas stockés par terre.	OUI	NON				
6. Les aliments mis en chambre froide de réfrigération ou congélation sont protégés.	OUI	NON				
7. Chaque chambre froide de congélation ou réfrigération est munie d'un verrou de sécurité.	OUI	NON				
8. Les sols sont maintenus propres et secs.	OUI	NON				
9. Des panneaux portatifs sont utilisés pour avertir de sols humides/risques dans la cuisine et la cantine.	OUI	NON				
10. Les tables et chaises sont en bon état.	OUI	NON				
11. Toutes les sorties sont signalées avec des panneaux homologués bien visibles.	OUI	NON				
12. Les chaises et tables pliantes inutilisées sont rangées dans des racks et non pas empilées contre les murs.	OUI	NON				
13. Les couteaux sont aiguisés périodiquement.	OUI	NON				
14. Des gants en maille d'acier sont utilisés lors de la coupe des aliments.	OUI	NON				
15. Les poignées de verrouillage des bols sont opérationnelles et utilisées sur des mixeurs du commerce.	OUI	NON				
16. Les chauffe-eau sont bien scellés et équipés de soupapes de décharge de pression.	OUI	NON				
17. Les aliments chauds sont maintenus à une température supérieure à 60 °C (140 °F).	OUI	NON				
18. Les aliments froids sont maintenus à une température inférieure à 4,4 °C (40 °F).	OUI	NON				



▷ **PARTIE F - CANTINE ET CUISINES (suite)**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
19. Le congélateur est à -17,8 °C (0 °F).	OUI	NON				
20. Les prises de courant placées à moins de 2 mètres (6 pieds) des lavabos, etc. sont dotées d'une protection par disjoncteur différentiel de fuite à la terre.	OUI	NON				



▷ **PARTIE G - BUREAUX ET LIEUX DE TRAVAIL**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. Un extincteur est en place et étiqueté.	OUI	NON				
2. Les câbles et fiches électriques sont en bon état.	OUI	NON				
3. Aucun câble électrique, téléphonique ou autre obstacle ne traîne dans les allées et couloirs.	OUI	NON				
4. Pas d'utilisation de rallonges électriques (l'usage limité de barrettes multiprises est acceptable).	OUI	NON				
5. Les massicots sont munis d'un protège-doigts, et le bras de coupe reste en position haute si on le lève et le libère.	OUI	NON				
6. Bonne ergonomie des postes de travail informatiques.	OUI	NON				
7. Accès aisé aux équipements.	OUI	NON				



▷ **PARTIE H – LIEUX DE REPOS (CABANES, etc.)**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. Des détecteurs de fumée sont installés dans les dortoirs (dans toutes les zones où l'on se couche).	OUI	NON				
2. Les piles des détecteurs de fumée sont remplacées et testées au début de chaque saison de camp.	OUI	NON				
3. Il existe deux moyens d'évacuation pour chaque zone où l'on se couche.	OUI	NON				
4. Les bougies sont interdites (hormis les bougies à pile).	OUI	NON				
5. Le séchage des vêtements humides sur les chauffages des cabanes est interdit.	OUI	NON				
6. Les prises de courant placées à moins de 2 mètres (6 pieds) des lavabos, etc. sont dotées d'une protection par disjoncteur différentiel de fuite à la terre.	OUI	NON				
7. Les lits superposés sont dotés de rambardes et échelles répondant aux normes de la Commission pour la sécurité des produits de consommation (CPSC) (voir le site http://www.cpsc.gov)	OUI	NON				



▷ **PARTIE I – SALLES DE CLASSE**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. Aucun câble électrique, téléphonique ou autre obstacle ne traîne dans les allées et couloirs.	OUI	NON				
2. Les massicots sont munis d'un protège-doigts, et le bras de coupe reste en position haute si on le lève et le libère.	OUI	NON				
3. Les produits chimiques dangereux sont stockés dans des armoires fermées à clé ou hors de la portée des enfants.	OUI	NON				
4. L'équipement audiovisuel est fixé à une table roulante suffisamment large et stable.	OUI	NON				
5. Bonne propreté des placards de rangement.	OUI	NON				
6. Les prises de courant placées à moins de 2 mètres (6 pieds) des lavabos, etc. sont dotées d'une protection par disjoncteur différentiel de fuite à la terre.	OUI	NON				
7. Pas d'utilisation de rallonges électriques (l'usage limité de barrettes multiprises est acceptable).	OUI	NON				
8. Un plan d'évacuation est affiché dans chaque salle de classe.	OUI	NON				
9. Du papier ignifuge est utilisé pour la décoration.	OUI	NON				



▷ **PARTIE J - GYMNASES ET AUDITORIUMS**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. L'éclairage de secours est installé et entretenu.	OUI	NON				
2. Les panneaux lumineux signalant les sorties sont installés et entretenus.	OUI	NON				
3. Les extincteurs sont placés aux bons endroits et sont correctement étiquetés.	OUI	NON				
4. L'accès aux sorties n'est pas obstrué.	OUI	NON				
5. Les gradins ou sièges sont en bon état.	OUI	NON				
6. Des détecteurs de fumée ou de chaleur sont installés au-dessus de la scène.	OUI	NON				
7. Des gicleurs d'incendie sont installés au-dessus de la scène.	OUI	NON				
8. Les rideaux et les décors sont traités avec un ignifugeant.	OUI	NON				
9. L'accès aux passerelles et échelles est contrôlé.	OUI	NON				
10. Les câbles des contrepoids, les fils sont en bon état.	OUI	NON				
11. Le câblage électrique des éclairages de la scène est relié à la terre et entretenu.	OUI	NON				
12. Le stockage des matières combustibles est limité.	OUI	NON				
13. Le ménage est fait correctement.	OUI	NON				



▷ **PARTIE K - DOUCHES ET BLANCHISSERIE**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. L'accès aux sorties est en bon état.	OUI	NON				
2. Les casiers sont fixés aux murs.	OUI	NON				
3. L'éclairage est étanche.	OUI	NON				
4. Les prises de courant placées à moins de 2 mètres (6 pieds) des lavabos, etc. sont dotées d'une protection par disjoncteur différentiel de fuite à la terre.	OUI	NON				
5. Le ménage est fait correctement.	OUI	NON				
6. Aucune accumulation de peluches de vêtements derrière les sèche-linge.	OUI	NON				



▷ **PARTIE L - ATELIERS D'ENTRETIEN**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. Zone sécurisée par rapport aux campeurs.	OUI	NON				
2. Des détecteurs de fumée ou de chaleur sont installés.	OUI	NON				
3. Un système de gicleurs d'incendie est installé, entretenu et étiqueté.	OUI	NON				
4. Un ou des extincteurs sont en place et leur étiquette est à jour.	OUI	NON				
5. Couverture anti-feu sans amiante.	OUI	NON				
6. Poste de lavage oculaire d'urgence installé et testé régulièrement (si nécessaire).	OUI	NON				
7. Douche d'urgence installée et testée régulièrement (si nécessaire).	OUI	NON				
8. Les lunettes de sécurité sont fournies et utilisées.	OUI	NON				
9. La trousse de premiers soins est fournie et réapprovisionnée.	OUI	NON				
10. Des fiches de données de sécurité (FDS) sont tenues à jour pour tous les produits chimiques et matières dangereuses.	OUI	NON				
11. Des interrupteurs de coupure de l'alimentation sont installés et facilement accessibles.	OUI	NON				
12. Des procédures de blocage et verrouillage sont en place.	OUI	NON				
13. L'espace d'exploitation autour des machines est suffisant.	OUI	NON				
14. Un couloir est tracé autour des équipements.	OUI	NON				
15. Les protections des machines sont installées et utilisées.	OUI	NON				
16. La tête du bras radial retourne à la position initiale lorsqu'elle est relâchée.	OUI	NON				
17. Tous les équipements électriques sont à double isolation ou mise à la terre.	OUI	NON				
18. Les câbles et fiches électriques sont en bon état.	OUI	NON				



▷ **PARTIE L - ATELIERS D'ENTRETIEN (suite)**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
19. Les panneaux électriques sont facilement accessibles (dégagement de 1 mètre [3 pieds]).	OUI	NON				
20. Les systèmes de collecte de poussière sont installés et entretenus.	OUI	NON				
21. Une bonne ventilation est pourvue.	OUI	NON				
22. Les cabines de peinture sont pourvues de filtres, de gicleurs d'incendie et d'aménagements et boîtes antidéflagrantes.	OUI	NON				
23. Le ménage est fait correctement.	OUI	NON				
24. Les règles de sécurité sont affichées.	OUI	NON				
25. Les matières inflammables sont stockées dans une armoire de rangement pour produits inflammables et/ou entreposées dans des locaux séparés, assignés à cet effet.	OUI	NON				
26. Les matières inflammables sont tenues à l'écart de flammes directes, de surfaces chaudes et du contact avec les systèmes électriques.	OUI	NON				
27. Le stockage aérien est interdit, hormis si l'endroit est pourvu d'échelles, de garde-corps et de plinthes homologués OSHA.	OUI	NON				
28. Les échelles sont en bon état.	OUI	NON				
29. À proximité des installations électriques, seules des échelles en fibre de verre ou en bois sont utilisées.	OUI	NON				
30. Les chiffons et serpillières huileux sont entreposés dans des conteneurs fermés.	OUI	NON				
31. Les bouteilles de gaz comprimé sont correctement fixées.	OUI	NON				
32. Les fûts ou réservoirs de confinement des déversements sont homologués EPA.	OUI	NON				



▷ **PARTIE M - SÉCURITÉ DU PERSONNEL**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. Le personnel et les bénévoles sont formés et expérimentés pour ce qui est des tâches qui leur sont attribuées, des équipements utilisés, etc.	OUI	NON				
2. Les formations sont documentées.	OUI	NON				
3. Une formation concernant les matières chimiques ou dangereuses est donnée.	OUI	NON				
4. Des fiches de données de sécurité (FDS) sont tenues à jour pour tous les produits chimiques.	OUI	NON				
5. Des équipements de protection contre les chutes sont utilisés conformément aux normes de l'OSHA.	OUI	NON				
6. Des procédures de blocage et verrouillage sont en place.	OUI	NON				



▷ **PARTIE N - ARTISANAT**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. Des détecteurs de fumée ou de chaleur sont installés.	OUI	NON				
2. Un extincteur est en place et étiqueté.	OUI	NON				
3. La séparation entre les fours et les matières combustibles est suffisante.	OUI	NON				
4. Des panonceaux « Danger de brûlures » sont affichés près des fours.	OUI	NON				
5. Les fours sont situés loin du passage des campeurs.	OUI	NON				
6. Les câbles et fiches électriques sont en bon état.	OUI	NON				
7. Un système de coupure d'urgence du gaz est installé et facilement accessible.	OUI	NON				
8. Les règles de sécurité sont affichées.	OUI	NON				
9. Les prises de courant placées à moins de 2 mètres (6 pieds) des lavabos, les prises extérieures et des machines de moulage de l'argile humide sont dotées d'une protection par disjoncteur différentiel de fuite à la terre.	OUI	NON				
10. Des fiches de données de sécurité (FDS) sont disponibles pour les produits chimiques dangereux.	OUI	NON				
11. Les matières inflammables sont entreposées dans des armoires homologuées UL ou FM pour ces produits.	OUI	NON				



▷ **PARTIE 0 - SÉCURITÉ**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. Demandes d'emploi requis.	OUI	NON				
2. La vérification des antécédents des employés est bien effectuée.	OUI	NON				
3. Révision et suivi des références du personnel.	OUI	NON				
4. Les conseillers travaillent en groupe (pas de conseiller seul avec un campeur).	OUI	NON				
5. Des procédures strictes sont appliquées pour empêcher les personnes non autorisées à venir chercher les campeurs.	OUI	NON				
6. Les personnes visitant le camp sont supervisées.	OUI	NON				
7. L'accès aux installations est contrôlé (clôturé et fermé d'une barrière).	OUI	NON				
8. Les limites du camp sont affichées et sécurisées.	OUI	NON				
9. Des mesures essentielles de contrôle sont en vigueur (structures et véhicules).	OUI	NON				
10. Les clés des installations sont périodiquement changées.	OUI	NON				
11. Plus d'une personne est affectée à la manipulation des liquidités et des décaissements.	OUI	NON				
12. Rondes de nuit.	OUI	NON				
13. Lighting adequate	OUI	NON				
14. Les fenêtres inférieures sont munies de rideaux.	OUI	NON				
15. Les massifs sont taillés pour éliminer les ombres et les zones masquées.	OUI	NON				
16. Il existe des directives écrites concernant les armes et la prévention de la violence.	OUI	NON				
17. Contrôle visant à détecter la détention d'armes.	OUI	NON				



▷ **PARTIE P - TRANSPORT**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. L'utilisation des véhicules est uniquement limitée aux activités officielles du camp.	OUI	NON				
2. Les clés sont retirées des véhicules ; ceux-ci sont fermés à clé lorsqu'ils ne sont pas en cours d'utilisation.	OUI	NON				
3. L'entretien des véhicules qui sont utilisés pour les activités du camp est planifié, qu'ils appartiennent ou non au camp.	OUI	NON				
4. La maintenance des véhicules est documentée.	OUI	NON				
5. La vignette des véhicules est en cours de validité.	OUI	NON				
6. Les véhicules d'une capacité égale ou supérieure à 15 passagers, et ceux passant les frontières interétats, sont enregistrés auprès du ministère des Transports des États-Unis (les lois peuvent varier selon les États).	OUI	NON				
7. Le numéro du ministère des Transports des États-Unis est affiché en bonne place dans les véhicules concernés.	OUI	NON				
8. Les directives d'utilisation des ceintures de sécurité sont strictement appliquées par les conducteurs et les passagers.	OUI	NON				
9. Cours de conduite pour les camionnettes ayant une capacité égale ou supérieure à 15 passagers (les lois peuvent varier selon les États), les autocars, les camions de 1 tonne et plus, les semi-remorques et camions plates-formes.	OUI	NON				
10. Les directives du camp interdisent au personnel et aux campeurs de monter à l'arrière des pickups et des camions.	OUI	NON				
11. Les conducteurs doivent utiliser des itinéraires approuvés.	OUI	NON				
12. Les conducteurs ne peuvent pas transporter de passagers non autorisés.	OUI	NON				
13. Les conducteurs remplissent journallement une liste à cocher concernant le véhicule.	OUI	NON				
14. Les conducteurs remplissent un formulaire de demande de conducteur.	OUI	NON				
15. Les conducteurs ont au moins 21 ans.	OUI	NON				
16. Les conducteurs sont en bonne santé.	OUI	NON				



▷ **PARTIE P - TRANSPORT (suite)**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
17. Le permis de conduire du conducteur est en cours de validité et correspond à la catégorie de véhicule conduit.	OUI	NON				
18. Pas plus de deux contraventions de la circulation au cours des trois dernières années.	OUI	NON				
19. Pas de responsabilité d'accident au cours des trois dernières années.	OUI	NON				



▷ **PARTIE Q – PREMIERS SECOURS**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. Un docteur est sur place.	OUI	NON				
2. Une infirmière est sur place.	OUI	NON				
3. Une zone spécifique est réservée pour les soins médicaux.	OUI	NON				
4. À l'heure actuelle, les membres du personnel de divers services sont formés aux premiers soins/RCR.	OUI	NON				
5. Un journal des blessures, des maladies et des traitements est tenu.	OUI	NON				
6. Un journal des incidents et accidents est tenu (OSHA 300 et 301).	OUI	NON				
7. Tous les médicaments et équipements sont mis sous clé et sont strictement contrôlés.	OUI	NON				
8. Des trousse de premiers secours sont facilement accessibles et installées dans toutes les installations du camp.	OUI	NON				
9. Les fournitures et médicaments de premiers secours sont réapprovisionnés selon les besoins et leur date d'expiration est contrôlée tous les ans.	OUI	NON				



▷ **PARTIE R – AU BORD DE L'EAU**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. Le personnel est formé à la RCR.	OUI	NON				
2. Un ou des sauveteurs surveillent les activités de bord de l'eau.	OUI	NON				
3. L'eau est claire (permettant de détecter facilement un nageur en difficulté).	OUI	NON				
4. Les équipements de secours appropriés sont facilement accessibles ; une formation sur leur utilisation est donnée.	OUI	NON				
5. Des bracelets d'identification de couleurs différentes indiquent les capacités à nager du campeur.	OUI	NON				
6. Utilisation d'un système en binôme.	OUI	NON				
7. Les plongeurs ne sont permis que depuis un plongoir.	OUI	NON				
8. Sur un lac, les zones de baignade sont délimitées par des bouées reliées par une corde.	OUI	NON				
9. Près de la rive, un observateur en bateau surveille les diverses activités de navigation de plaisance (canoë, voile, planches à voile, etc.).	OUI	NON				
10. Les pilotes de bateaux sont formés au maniement du bateau qu'ils pilotent.	OUI	NON				
11. Un extincteur est pourvu dans chaque bateau à moteur.	OUI	NON				
12. Tous les occupants du bateau doivent porter un gilet de sauvetage homologué.	OUI	NON				
13. Un observateur en bateau surveille toutes les activités de remorquage (planches, skis nautiques, structures gonflables, etc.).	OUI	NON				
14. Les réservoirs de carburant sont équipés d'une valve de réservoir et d'une vanne de distribution.	OUI	NON				
15. Le confinement des déversements du réservoir de carburant est homologué EPA.	OUI	NON				



▷ **PARTIE S - ÉQUITATION**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. La certification CHA du garçon d'écurie responsable est en cours de validité.	OUI	NON				
2. Les chevaux sont amenés au camp au moins deux semaines avant le commencement des activités du camp.	OUI	NON				
3. Une évaluation écrite de chaque cheval est menée.	OUI	NON				
4. L'expérience du personnel d'équitation est vérifiée.	OUI	NON				
5. Les activités équestres ne sont menées que lors des sessions du camp.	OUI	NON				
6. Les écuries et les zones d'équitation sont hors limites lorsque les superviseurs d'équitation sont absents.	OUI	NON				
7. Les rangées permettant de nourrir et seller les chevaux sont adaptées de telle façon que les garçons d'écurie et les cavaliers soient suffisamment éloignés de l'arrière des chevaux.	OUI	NON				
8. On passe périodiquement une déchaumeuse à disque ou une herse dans l'enceinte du manège pour garder un sol mou.	OUI	NON				
9. Tous les cavaliers doivent porter un casque.	OUI	NON				
10. Les casques sont désinfectés après chaque utilisation.	OUI	NON				
11. Les débutants utilisent une selle western avec des tapaderas pour ne pas glisser des étriers.	OUI	NON				
12. La supervision est présente à l'avant, au milieu et à l'arrière de la ligne de chevaux.	OUI	NON				



▷ **PARTIE T - ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. Les équipements sont de la bonne taille et disponibles pour tous les participants : le personnel ainsi que les campeurs.	OUI	NON				
2. Un contrôle de sécurité est effectué avant chaque utilisation de tous les équipements et éléments.	OUI	NON				
3. Les inspections régulières et d'entretien de tous les équipements et éléments font l'objet de rapports écrits.	OUI	NON				



▷ **PARTIE U - SUPERVISION**

LISTE DE CONTRÔLE	OUI	NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
1. Des superviseurs expérimentés ont en charge toutes les activités.	OUI	NON				
2. Les superviseurs doivent démontrer leur compétence dans l'activité qu'ils supervisent.	OUI	NON				
3. Les superviseurs des activités dangereuses ont reçu une formation professionnelle.	OUI	NON				
4. Les superviseurs des activités très dangereuses ont reçu une formation professionnelle et sont certifiés (le cas échéant).	OUI	NON				
5. Supervision des activités hors du camp.	OUI	NON				
6. Supervision des activités du camp hors-saison.	OUI	NON				
7. Les superviseurs en chef ont au moins 18 ans.	OUI	NON				
8. Les conseillers assistants ont au moins 16 ans.	OUI	NON				
9. Le contact avec les animaux sauvages est évité.	OUI	NON				



► PARTIE V - ACTIVITÉS DU CAMP

LISTE DE CONTRÔLE	OUI NON	DESCRIPTION	LIEU	RECOMMANDATIONS FAITES	DATE DE LA CORRECTION
-------------------	---------	-------------	------	------------------------	-----------------------

Chaque camp d'été doit avoir adapté les normes de contrôle des risques en fonction de ses propres activités. En fonction de leurs facteurs de risque, les activités sont réparties en trois catégories : *très dangereuses, dangereuses et à haut risque*. Voici quelques exemples **D'ACTIVITÉS TRÈS DANGEREUSES** (REMARQUE : certaines de ces activités sont exclues des polices d'assurance, et aucune couverture n'est disponible) :

VTT	Équitation	Escalade en montagne	Football américain
Saut à l'élastique	Cerf-volant/Parapente	Parcours sur cordes	« Le Blob »
Escalade murs	Mini-trampoline	Plongée sous-marine	Trampolines
Buggy	Motocyclettes	Luge de mer	Jeux de guerre/de survie
Utilisation et achat de feux d'artifice	Olympiades de boue	Parachutisme	Descente en eaux vives
Gymnastique	Aéronefs privés	Spéléologie	
Deltaplane	Rappel	Trempins	

Toute activité très dangereuse est **interdite... à moins** que ce qui suit soit respecté :

1. Le Comité de la Conférence a donné son autorisation.	OUI NON
2. Des limites suffisantes d'assurance spécifiques sont garanties.	OUI NON
3. La supervision est limitée à des adultes ayant reçu une formation.	OUI NON
4. Les superviseurs sont certifiés (le cas échéant).	OUI NON
5. Les superviseurs sont hautement expérimentés dans l'activité dont ils sont responsables.	OUI NON

Voici quelques exemples **D'ACTIVITÉS DANGEREUSES** :

Tir à l'arc	charrette de foin	Surf des neiges	Natation
Canotage	Randonnée	Motoneige	Ski nautique
Canoë-kayak	Jet ski	Ski alpin ou de fond	Scooter des mers
Promenade dans une	Plongée avec tuba	Planche de surf	Planche à voile

Pour chaque activité dangereuse, ce qui suit doit être respecté :

6. La supervision est assurée par des adultes qualifiés et expérimentés dans l'activité dont ils sont responsables.	OUI NON
7. L'activité est couverte par l'assurance.	OUI NON

Voici quelques exemples **D'ACTIVITÉS À HAUT RISQUE** :

Basketball	Exercice/musculation	Hockey sur glace	Planches à roulettes
Softball	Hockey en salle/à roulette	Vélo de montagne	Football
Cyclisme	Karting	Matériels des terrains de jeu	
BMX	Baseball.	Patin à roulettes/patin à roues alignées.	

Pour chaque activité à haut risque, ce qui suit doit être respecté :

8. La supervision est assurée par des adultes qualifiés et expérimentés dans l'activité dont ils sont responsables.	OUI NON
9. L'activité est couverte par l'assurance.	OUI NON

► RATIOS DE PERSONNEL PAR RAPPORT AUX CAMPEURS POUR LA PLUPART DES ACTIVITÉS LISTÉES CI-DESSUS :

ACTIVITÉS DANGEREUSES — 1 À 4

ACTIVITÉS À HAUT RISQUE — 1 À 8

ACTIVITÉS À FAIBLE RISQUE — 1 À 12